

AFFAIRE N° 34. - Contrat d'honoraire à passer avec Monsieur FRIZEL, Architecte, pour la construction de 2 plateaux d'E.P.S. à l'Ecole Centrale

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer un contrat d'honoraires avec Monsieur FRIZEL, Architecte, pour l'étude et la surveillance de la construction de 2 plateaux d'E.P.S. à l'Ecole Centrale de Saint-Denis.

Les honoraires seront calculés conformément au décret 49-165 du 7 Février 1949, modifié et complété par les décrets 56-461 du 5 Mai 1956 et 62-336 du 4 Avril 1961.

- Le montant du marché est de ..... 2 855 200 Frs CFA
- Les honoraires de l'Architecte FRIZEL sont de ..... 142 760 Frs CFA
- La dépense totale est de ..... 2 997 960 Frs CFA

Le financement pourrait s'établir de la manière suivante:

- Subvention de la Jeunesse et des Sports par arrêté n° 3 111 bis du 22 Novembre 1968 modifiant l'arrêté 3 192 du 31 Décembre 1964, modifié par l'arrêté n° 1 700 du 4 Septembre 1965 fixant la dépense subventionnable à 3 000 000 de Frs CFA,

- Soit 80 % de 3 000 000 ..... 2 400 000 Frs CFA
- Participation communale au Budget 1969  
( chapitre 903, article 2302-52) ..... 597 960 Frs CFA
- 2 997 960 Frs CFA

Le financement étant ainsi intégralement assuré, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé  
Saint-Denis, le 7 Mars 1969  
Le Maire  
Le Secrétaire Général  
Signé: H. Kessler

Bon copie certifiée conforme  
Le Directeur des Affaires Financières  
Signé: D. HOUAN